

# Fiche de Données de Sécurité

## X-SPUMONE SELF KG25



### Fiche signalétique du 12/4/2021, révision 2

#### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: X-SPUMONE SELF KG25

Code commercial: 79875

UFI: HX20-503U-Y006-5039

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

détergent

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

FRA.BER S.R.L.

Via M.Merisi 40-46

24051 Antegnate (BG) - Italy

Tel.+390363905287

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

info@fra-ber.it

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone de la société et/ou d'un organisme officiel de consultation en cas d'urgence:

Centro Antiveleni - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +390266101029

Fra-Ber s.r.l. via M.Merisi 40-46, 24051 Antegnate (BG), tel. +390363905287

#### RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Aquatic Chronic 3, Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/...  
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310.A Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P405 Garder sous clef.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

#### Qualité spéciale:

PACK1 L'emballage doit être équipé de fermeture de sécurité pour les enfants.  
 PACK2 L'emballage doit avoir une indication tactile de danger pour les aveugles.

#### Contient:

etilendiamminatetraacetato-di-tetrasodio  
 ETHANOLAMINE  
 LAURAMINE OXIDE  
 idrossido di potassio

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

#### Contenu du produit :

Phosphonates 5 - 15 %  
 EDTA et sels, Agents de surface cationiques, Agents de surface anioniques, Agents de surface amphotères, Agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également Parfums

:

Allergènes : BENZYL BENZOATE

Agents conservateurs:

#### 2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens present en concentration >= 0.1%

#### Autres dangers:

Aucun autre danger

## RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classement par catégorie	Plus d'informations
>= 5% - < 15%	(1-hydroxyethylidene)bisphosphonic acid, potassium salt	CAS: 67953-76-8 EC: 267-956-0 REACH No.: 01-21195103 84-48	 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411	REACH n° : Polymer: N.A.
>= 5% - < 15%	idrossido di potassio	Numéro Index: 019-002-00-8	 2.16/1 Met. Corr. 1 H290	REACH n° : Polymer: N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

		<p>CAS: 1310-58-3          EC: 215-181-3          REACH No.: 01-21194871          36-33</p>	<p> 3.1/4/Oral Acute          Tox. 4 H302   3.2/1A Skin Corr.          1A H314          Limites de concentration          spécifiques:          0,5% &lt;= C &lt; 2%: Skin          Irrit. 2 H315          0,5% &lt;= C &lt; 2%: Eye          Irrit. 2 H319          2% &lt;= C &lt; 5%: Skin          Corr. 1B H314          C &gt;= 5%: Skin Corr.          1A H314</p>	
>= 2% - < 5%	etilendiamminat etraacetato-di-t etrasodio	<p>CAS: 64-02-8          EC: 200-573-9          REACH No.: 01-21194867          62-27</p>	<p> 3.9/2 STOT RE 2          H373   3.3/1 Eye Dam. 1          H318   3.1/4/Oral Acute          Tox. 4 H302   3.1/4/Inhal Acute          Tox. 4 H332</p>	REACH n° : Polymer: N.A.
>= 2% - < 5%	cocamidopropil betaina	<p>CAS: 147170-44-3          EC: 931-333-8          REACH No.: 01-21194894          10-39</p>	<p> 3.3/1 Eye Dam. 1          H318          4.1/C3 Aquatic          Chronic 3 H412          Limites de concentration          spécifiques:          4% &lt;= C &lt; 10%: Eye          Irrit. 2 H319          C &gt;= 10%: Eye Dam.          1 H318</p>	REACH n° : Polymer: N.A.
>= 2% - < 5%	ETHANOLAMIN E	<p>CAS: 141-43-5          EC: 205-483-3          REACH No.: 01-21194864          55-28</p>	<p> 3.1/4/Inhal Acute          Tox. 4 H332   3.1/4/Dermal          Acute Tox. 4 H312   3.1/4/Oral Acute          Tox. 4 H302   3.2/1B Skin Corr.          1B H314          Limites de concentration          spécifiques:          C &gt;= 5%: STOT SE 3          H335</p>	REACH n° : Polymer: N.A.
< 2%	LAURAMINE OXIDE	<p>CAS: 1643-20-5          EC: 931-292-6          REACH No.: 01-21194900</p>	<p> 3.3/1 Eye Dam. 1          H318</p>	REACH n° : Polymer: N.A.

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

		61-47	 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315  4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400	
< 2%	Diphenyl ether	CAS: 101-84-8 EC: 202-981-2 REACH No.: 01-21194725 45-33	 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411	REACH n° : Polymer: N.A.
< 2%		CAS: 111-76-2 EC: 203-905-0 REACH No.: 01-21194751 08-36	 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332  3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312  3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  3.3/2 Eye Irrit. 2 H319  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315	REACH n° : Polymer: N.A.

#### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

##### 4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

##### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

##### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

#### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

##### 5.1. Moyens d'extinction

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

idrossido di potassio - CAS: 1310-58-3

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

MAK - TWA: 2 mg/m<sup>3</sup> - Notations: URT, eye, and skin irr  
ACGIH - STEL: Plafond 2 mg/m<sup>3</sup> - Notations: URT, eye, and skin irr  
etilendiamminatetraacetato-di-tetrasodio - CAS: 64-02-8  
TLV-TWA - TWA: 3 mg/m<sup>3</sup> - Notations: Frazione respirabile  
TLV-TWA - TWA: 10 mg/m<sup>3</sup> - Notations: Frazione Inalabile  
ETHANOLAMINE - CAS: 141-43-5  
UE - TWA(8h): 2.5 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm - STEL: 7.6 mg/m<sup>3</sup>, 3 ppm - Notations: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 3 ppm - STEL: 6 ppm - Notations: Eye and skin irr  
Diphenyl ether - CAS: 101-84-8  
ACGIH - TWA(8h): 1 ppm - STEL: 2 ppm - Notations: (V) - URT and eye irr, nausea  
UE - TWA(8h): 7 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm - STEL: 14 mg/m<sup>3</sup>, 2 ppm  
- CAS: 111-76-2  
- TWA: 98 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm - Notations: TWA  
- TWA: 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - Notations: STEL  
UE - TWA(8h): 98 mg/m<sup>3</sup>, 20 ppm - STEL: 246 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm - Notations: Skin  
ACGIH - TWA(8h): 20 ppm - Notations: A3, BEI - Eye and URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

etilendiamminatetraacetato-di-tetrasodio - CAS: 64-02-8  
Consommateur: 0.6 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets locaux  
Travailleur professionnel: 3 03 - Consommateur: 1.2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets locaux  
Consommateur: 25 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur industriel: 1.5 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3  
Travailleur professionnel: 12.5 mg/kg - Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques  
Travailleur professionnel: 44 03 - Consommateur: 7.5 mg/kg - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

ETHANOLAMINE - CAS: 141-43-5  
Consommateur: 2 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)  
Consommateur: 0.24 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)  
Consommateur: 3.75 04 - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme (répétée)  
Travailleur industriel: 3.3 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme (répétée)  
Travailleur industriel: 1 04 - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme (répétée)

Valeurs limites d'exposition PNEC

etilendiamminatetraacetato-di-tetrasodio - CAS: 64-02-8  
Cible: Eau douce - valeur: 2.2 mg/l  
Cible: 08 - valeur: 1.2 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.22 mg/l  
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.72 mg/kg  
Cible: 09 - valeur: 43 mg/l

cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3  
Cible: Eau douce - valeur: 0.0135 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.00135 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 1 04  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.1 04  
Cible: 09 - valeur: 3000 mg/l

# Fiche de Données de Sécurité

## X-SPUMONE SELF KG25

Cible: 12 - valeur: 0.8 04  
ETHANOLAMINE - CAS: 141-43-5  
Cible: Eau douce - valeur: 0.085 mg/l  
Cible: Aquatique, libération temporaire - valeur: 0.02 mg/l  
Cible: Eau marine - valeur: 0.009 mg/l  
Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.434 04  
Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.043 04  
Cible: Sol (agricole) - valeur: 0.037 04  
Cible: 09 - valeur: 100 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

#### Protection de la peau:

Porter des vêtements qui offrent une protection complète à la peau, par exemple. caoutchouc, PVC ou viton.

#### Protection des mains:

gants nitrile; min. le temps de rupture des gants est: 480 min; l'épaisseur du gant est: 0.38 mm

#### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

#### Risques thermiques :

Aucun

#### Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

#### Contrôles techniques appropriés

Aucun

## RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
État physique:	Liquide	--	--
Couleur:	incolore	--	--
Odeur:	caractéristique	--	--
Point de fusion/point de congélation:	N.A.	--	--
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	N.A.	--	--
Inflammabilité:	N.A.	--	--
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	N.A.	--	--
Point éclair:	> 93° C °C	--	--
Température d'auto-inflammabilité :	N.A.	--	--
Température de décomposition:	N.A.	--	--
pH :	14.00 ± 0.5	--	--
Viscosité cinématique:	N.A.	--	--
Hydrosolubilité:	soluble	--	--
Solubilité dans l'huile :	partiellement soluble	--	--
Coefficient de partage	N.A.	--	--

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

n-octanol/eau (valeur log):			
Pression de vapeur:	N.A.	--	--
Densité et/ou densité relative:	1.1657 +/-0,01 g/cm3	--	--
Densité de vapeur relative:	N.A.	--	--

#### Caractéristiques des particules:

Taille des particules:	N.A.	--	--
------------------------	------	----	----

#### 9.2. Autres informations

Propriétés	valeur	Méthode :	Notations:
Température de stockage:	5°C < x < 20°C	--	--

---

## RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales
- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

## RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

X-SPUMONE SELF KG25

- a) toxicité aiguë  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée  
Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire  
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- e) mutagénicité sur les cellules germinales  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- f) cancérogénicité  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

- g) toxicité pour la reproduction  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- j) danger par aspiration  
Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :  
etilendiamminatetraacetato-di-tetrasodio - CAS: 64-02-8

- a:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1780 mg/kg  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 5 mg/l - Durée: 4h  
cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3
- a:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Notations: OECD Guideline 401  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Notations: OECD Guideline 402
- b:  
Espèces: Lapin 02 - Notations: OECD Guideline 404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:  
Espèces: Lapin  
ETHANOLAMINE - CAS: 141-43-5
- a:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1089 mg/kg bw/day - Source: OCSE 401  
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2504 mg/kg bw/day - Source: OCSE 402  
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 1.3 mg/l - Durée: 6 h  
- CAS: 111-76-2
- a:  
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat 1746 mg/kg  
Test: LD50 - Voie: Peau 2000 mg/kg - Notations: porcellino d'india

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbantes le système endocrinien:

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration  $\geq 0.1\%$

---

## RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

#### X-SPUMONE SELF KG25

Le produit est classé: Aquatic Chronic 3 - H412

etilendiamminatetraacetato-di-tetrasodio - CAS: 64-02-8

#### a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 500 mg/l - Durée h: 24

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

- Point final: EC50 - Espèces: Algues > 100 mg/l - Durée h: 72  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 140 mg/l - Durée h: 48
- c) Toxicité pour les bactéries:  
Point final: 20 - Espèces: BATTERI > 500 mg/l - Durée h: 0.50
- cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 1 mg/l - Remarques: OECD 203
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 01 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 210  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 01 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 211
- e) Toxicité pour les plantes:  
Point final: EC50 - Espèces: Plante aquatique > 1 mg/l - Remarques: OECD Guideline 201
- ETHANOLAMINE - CAS: 141-43-5
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 349 mg/l - Durée h: 96  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 65 mg/l - Durée h: 48  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 2.8 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OCSE 201
- b) Toxicité aquatique chronique:  
Point final: NOEC - Espèces: Poissons 1.24 mg/l - Durée h: 984 - Remarques: OCSE 210  
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie 0.85 mg/l - Durée h: 504
- Diphenyl ether - CAS: 101-84-8
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 10 mg/l - Durée h: 24
- CAS: 111-76-2
- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 1474 mg/l - Durée h: 96  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 1550 mg/l - Durée h: 48  
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1840 mg/l - Durée h: 72
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
Aucun  
cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3  
Biodégradabilité: Facilement biodégradable  
ETHANOLAMINE - CAS: 141-43-5  
Biodégradabilité: Facilement biodégradable - Test: frab2 - Durée: FRAB1 - %: 90
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3  
Bioaccumulation: Pas bioaccumulable
- 12.4. Mobilité dans le sol  
cocamidopropil betaina - CAS: 147170-44-3  
Mobilité dans le sol: Mobile
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien  
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration  $\geq 0.1\%$
- 12.7. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets  
Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

# Fiche de Données de Sécurité

## X-SPUMONE SELF KG25

### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification  
ADR-UN Number: 1719  
IATA-UN Number: 1719  
IMDG-UN Number: 1719
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
ADR-Shipping Name: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (idrossido di potassio, ethanolamine)  
IATA-Shipping Name: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (idrossido di potassio, ethanolamine)  
IMDG-Shipping Name: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (idrossido di potassio, ethanolamine)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
ADR-Class: 8  
ADR - Numéro d'identification du danger : 80  
IATA-Class: 8  
IATA-Label: 8  
IMDG-Class: 8
- 14.4. Groupe d'emballage  
ADR-Packing Group: II  
IATA-Packing group: II  
IMDG-Packing group: II
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
ADR-Polluant environnemental: Non  
IMDG-Marine polluant: No  
IMDG-EmS: 

F-A	,	S-B
-----	---	-----
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
ADR-Subsidiary hazards: -  
ADR-S.P.: 274  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (E)  
IATA-Passenger Aircraft: 851  
IATA-Subsidiary hazards: -  
IATA-Cargo Aircraft: 855  
IATA-S.P.: A3 A803  
IATA-ERG: 8L  
IMDG-Subsidiary hazards: -  
IMDG-Stowage and handling: Category A  
IMDG-Segregation: SG22 SG35 SGG18
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI  
Non

### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
Règlement (EU) n° 2020/878  
Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)  
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 0.03 %

Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 %

Carbone organique - C = 0.00

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1

Aucun

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

---

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H312 Nocif par contact cutané.

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Met. Corr. 1	2.16/1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Acute Tox. 4	3.1/4/Dermal	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
STOT SE 3	3.8/3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition unique STOT un., Catégorie 3
STOT RE 2	3.9/2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles —Exposition répétée STOT rép., Catégorie 2
Aquatic Acute 1	4.1/A1	Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	4.1/C2	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)
Aquatic Chronic 3, H412	Méthode de calcul

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities  
SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.  
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).  
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.

## Fiche de Données de Sécurité

### X-SPUMONE SELF KG25

DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.